



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 SEPTEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : TRAVAUX D'EXPLOITATION PAR CABLE A REALISER EN FORET COMMUNALE-
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74**

DEL2024-84

Rapporteur : Michel BOUVARD

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier la coupe de bois suivante :

Forêt communale des CONTAMINES-MONTJOIE
Canton : côte de la plane
Parcelles : 6, 7 et 8
Volume de bois à exploiter par câble : 1140 m³
Type de câble envisagé : câble mat
Linéaire de câble estimé nécessaire : 1 825 m

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'Office National des Forêts. Le montant estimatif des travaux d'exploitation est de 80 000 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune est estimée à 80 000 euros HT** (travaux préfinancés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables pour l'installation du câble**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du **Conseil Départemental de la Haute Savoie** pour l'exploitation des forêts par câble forestier est de 31 600 euros.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Cocher si NON ASSUJETTI A LA TVA (remplir le tableau en TTC et

ID : 074-217400852-20240919-DEL2024084-DE

Dépenses	Montants en € HT	Recettes	Montants sollicités	Montants acquis
Transfert	5 000	Europe (préciser le dispositif)		
Montage démontage	4 050	État (préciser le dispositif)		
Abattage	17 289	Région (préciser le dispositif)		
Débardage	32 544	Conseil départemental 74	31 600	
MO ONF	4 678	Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc.)		
Cubage classement	2 034	Sous-total financements publics		
Transport	10 170	Emprunts		
Traçage des lignes	3 250	Apport personnel		
Total dépenses	79 015	Total recettes	31 600	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : **D'APPROUVER** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités.

Article 2 : **DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour les travaux d'installation du câble de débardage.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 19 septembre 2024
Le Maire,
François BARBIER,

Par délégation
le 19 septembre
Elisabeth Gollard

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le